



**MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

INSPECTION
GÉNÉRALE
DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES

**RAPPORT
D'ACTIVITÉ
JANVIER 2023
– JUILLET 2024**

TABLE DES MATIÈRES

ÉDITORIAL	4	4. ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE	27
1. PRÉSENTATION DE L'IGAE	7	Le cadre	28
Cadre général	8	Quel bilan de janvier 2023 à juillet 2024 ?	29
Organigramme	8	Dans les postes, la mise en œuvre des objectifs du plan d'action progresse	29
L'équipe IGAE : qui sommes-nous ?	9	À l'Inspection générale, la dynamique se poursuit également	29
2. LE BILAN JANVIER 2023 – JUILLET 2024, EN CARTE ET EN BREF	13	5. L'ACTIVITÉ DE L'IGAE DE JANVIER 2023 À JUILLET 2024 : QUE RETENIR ?	31
Carte des missions régulières d'inspection de janvier 2023 à juillet 2024	14	Missions d'inspection régulières	32
Chiffres clés en bref	16	Quelques repères	32
3. TRANSVERSALITÉ ET DIVERSITÉ DES MISSIONS DE L'IGAE	17	Les recommandations	34
Les missions d'inspection régulières	18	L'Agenda de la transformation	36
Les missions d'évaluation et de conseil	20	Les entretiens	37
Les missions ponctuelles et les enquêtes administratives	20	Soutien et accompagnement de l'action du ministère	38
L'audit interne en 2023–2024	21	L'insertion dans les dynamiques interministérielles	38
Une mission d'audit au service de la maîtrise des risques	21	Les missions interministérielles de janvier 2023 à juillet 2024	39
Une politique d'audit interne redéfinie en 2023	22	ANNEXES	41
Une activité mobilisée autour de trois axes stratégiques	22	Liste des postes inspectés en 2023 - missions régulières	42
L'Inspection en santé et sécurité au travail : une mission réglementaire organisée autour des spécificités du MEAE	23	Liste des postes inspectés en 2024 (janvier-juillet) - missions régulières	44
L'IGAE vue par...	24	Publication du rapport de la mission d'inspection interministérielle relative aux pratiques illicites dans l'adoption internationale en France (13 mars 2024)	45
		Liste des acronymes	46

Éditorial



Les dix-huit derniers mois ont été pour notre ministère particulièrement denses à la mesure des crises régionales qui bouleversent profondément la donne géostratégique, mais également parce que nous avons, dans la lancée des États généraux de la diplomatie, réfléchi, débattu, interrogé notre rôle, nos moyens et notre adaptation à ce monde toujours plus complexe et changeant.

L'Agenda de la transformation, fondé sur les cinq grands axes fixés par le président de la République, vise à faire de notre diplomatie une diplomatie agile, reposant sur des partenariats, qui prenne pleinement en compte les enjeux liés aux biens communs, et toujours davantage au service des Français.

Dans ce contexte, l'Inspection générale des Affaires étrangères (IGAE) s'est pleinement mobilisée pour accompagner, en administration centrale comme dans les postes, la mise en œuvre de cet agenda. Elle a donc revu la structure de ses rapports pour intégrer cette nouvelle dimension à ses missions et s'est efforcée, lors de chaque inspection, de dialoguer avec les agents sur leur compréhension de cet enjeu de transformation, leur appropriation de celui-ci et les mesures concrètes à adopter, dans des contextes géopolitiques extrêmement divers.

L'Inspection s'est également engagée, en ce qui la concerne, dans un processus de transformation. L'équipe que j'ai l'honneur et le grand plaisir de diriger s'est féminisée, renouvelée, et diversifiée dans ses compétences. Nous avons ainsi repensé nos méthodes et processus, adapté le contenu de nos inspections, enrichi le spectre de nos recommandations, et revu notre programmation pour améliorer notre bilan carbone.

Parce qu'elle est régie par les principes de collégialité, de transversalité et d'indépendance, l'Inspection générale peut, de manière impartiale et incontestée, exercer ses fonctions de contrôle, d'évaluation et de conseil tant auprès des postes, que des directions d'administration centrale ou auprès de ses opérateurs. À plusieurs reprises, elle a mené des audits avec des collègues d'autres inspections générales.

Plus que jamais son travail s'est appuyé sur les échanges nourris et réguliers qu'elle a en amont de ses missions avec ses collègues à Paris, à Nantes ou à l'étranger, mais également pendant les missions – l'Inspection a mené plus de 4 200 entretiens individuels ou collectifs de janvier 2023 à juillet 2024 – et qui se poursuivent également après les missions pour s'assurer que ses recommandations sont mises en œuvre ou que l'environnement de travail est satisfaisant pour tous et toutes. Ces échanges multiformes permettent d'avoir le regard le plus pertinent possible sur « l'équipe France » dans un pays donné et de vérifier l'adéquation entre l'outil diplomatique tel qu'il existe et les priorités de notre politique étrangère.

C'est cette connaissance unique du terrain et de nos agents qui confère un caractère unique à l'expertise de l'IGAE, expertise qu'elle met également à profit en participant à de nombreux exercices clés pour le fonctionnement du Ministère : programmation des effectifs, affectations, promotions, panels de sélection, gestion des biens immobiliers, participation à des formations d'agents, etc.

Le rapport d'activité des dix-huit derniers mois témoigne de cette activité particulièrement intense puisque 104 postes (69 représentations diplomatiques et 35 consulats généraux) ont été inspectés sur tous les continents, 4 audits ainsi qu'une mission ont été menés dans un cadre interministériel, et 8 missions ponctuelles et enquêtes administratives ont été conduites. Je tiens à remercier mon équipe pour ce bilan très positif et son engagement constant au service du ministère et de ses agents.

Je vous souhaite une bonne lecture !

Kareen Rispal

Inspectrice générale Cadre général

1.

Présentation de l'IGAE

Cadre général

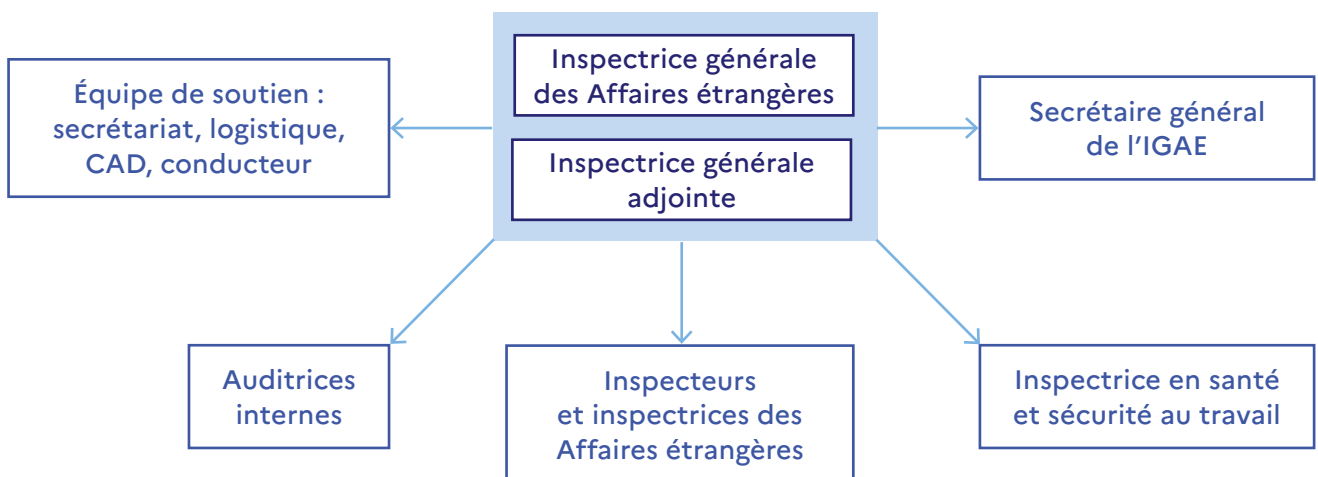
L'Inspection générale des Affaires étrangères (IGAE) est l'héritière de l'Inspection des postes diplomatiques et consulaires créée en 1920 dont la vocation initiale était de contrôler le fonctionnement et la gestion comptable des postes à l'étranger. Depuis, ses missions ont été élargies. En 1979, elle est rattachée directement au ministre. En 2012, la Mission ministérielle d'audit interne est installée en son sein.

Aujourd'hui, la mission de l'IGAE est triple :

- contrôler, en s'assurant du respect de la réglementation et des instructions ;
- évaluer, en portant une appréciation sur les politiques, les agents qui les mettent en œuvre et l'adaptation des moyens aux objectifs ;
- conseiller, en formulant des recommandations pour améliorer le fonctionnement des services ainsi que leur rapport coût – efficacité.

Son action s'inscrit au service d'une diplomatie qui se transforme.

Organigramme



L'équipe IGAE : qui sommes-nous ?



↑ L'équipe IGAE. © MEAE/Sinbad Bonfanti

La diversité des profils des inspectrices et inspecteurs ainsi que la complémentarité de leurs expériences professionnelles fondent la capacité d'expertise de l'IGAE. Il s'agit d'agentes et agents titulaires ayant exercé des fonctions d'encadrement, à l'étranger ou en administration centrale, et dont certaines et certains ont effectué une mobilité à l'extérieur du Ministère. Ainsi, en fonction de leur parcours professionnel, elles et ils disposent de connaissances approfondies des affaires politiques bilatérales ou multilatérales, consulaires, de coopération et d'influence, administratives, financières, juridiques, de gestion des ressources humaines, etc.

La composition de l'équipe au 1^{er} juillet 2024 en est l'illustration :

- 11 inspectrices/inspecteurs ont au moins une fois occupé la fonction de chef de poste diplomatique ;
- 10 la fonction de consul général ;
- 14 la fonction de numéro deux d'ambassade ou en consulat général ;
- 15 des fonctions de responsabilité en centrale (sous-directeur et plus) ;
- 6 la fonction de conseiller de coopération et d'action culturelle (COCAC) ;
- 2 inspecteurs ont exercé en catégorie B pendant une partie de leur carrière.

FONCTIONS ACTUELLES

PARMI LES ANCIENNES FONCTIONS

Inspectrice générale, cheffe de l'IGAE	Kareen RISPAL administratrice de l'État du troisième grade	Ex-ambassadrice au Canada Ex-directrice des Amériques et des Caraïbes Ex-COCAC aux États-Unis
Inspectrice générale adjointe	Florence FERRARI administratrice de l'État du grade transitoire	EX-ambassadrice en Slovaquie Ex-numéro deux à Ottawa
Secrétaire général de l'Inspection générale	Éric AMBLARD administrateur de l'État du premier grade	Ex-COCAC en Autriche Ex-numéro 2 à Cuba
Inspecteur, chef de mission	Olivier CHAMBARD administrateur de l'État du grade transitoire	Ex-ambassadeur en Indonésie Ex-consul général à Londres
Inspectrice, cheffe de mission	Evelyne DECORPS administratrice de l'État du grade transitoire	Ex-ambassadrice au Tchad et au Mali
Inspecteur, chef de mission	Xavier LAPEYRE DE CABANES administrateur de l'État du deuxième grade	Ex-ambassadeur en Bulgarie et au Burkina Faso
Inspecteur, chef de mission	Nicolas SURAN, administrateur de l'État du deuxième grade	Ex-sous-directeur de la DUE Ex-ambassadeur représentant permanent auprès du COPS
Inspecteur, chef de mission	Gilles THIBAUT administrateur de l'État du deuxième grade	Ex-ambassadeur au Burkina Faso et au Cameroun
Inspecteur, chef de mission	Stéphane VISCONTI administrateur de l'État du grade transitoire	Ex-ambassadeur en Lettonie Ex-consul général à Saint Pétersbourg
Inspecteur	Didier BOÏKO Secrétaire des Affaires étrangères hors classe	Ex-consul général-adjoint à Bruxelles et à Genève
Inspectrice	Catherine CALOTHY administratrice de l'État du deuxième grade	Ex-numéro deux à Vienne Ex-cheffe de mission de la politique des visas
Inspecteur	Jean-François CASABONNE MASONNAVE administrateur de l'État du deuxième grade	Ex-directeur du bureau français à Taïpei Ex-consul général à Toronto
Inspectrice	Florence CAUSSE-TISSIER administratrice de l'État du grade transitoire	Ex-ambassadrice à Maurice Ex-consule générale à Rabat
Inspecteur	Jean-Marc GROSGURIN administrateur de l'État du deuxième grade	Ex-ambassadeur de France au Yémen, en Guinée et en RCA
Inspectrice	Sophie LAGOUTTE administratrice de l'État du deuxième grade	Ex-consule générale à Montréal
Inspecteur	Pierre LANAPATS administrateur de l'État du deuxième grade	Ex-consul général à Francfort et à Munich
Inspectrice	Isabelle MARQUES-GROSS administratrice de l'État du deuxième grade	Ex-consule générale adjointe à Barcelone et à Chicago Ex-sous-directrice à la DUE
Inspecteur	Christophe MUSITELLI administrateur de l'État du deuxième grade	Ex-COCAC à Rome
Inspecteur	Philippe RAY secrétaire des Affaires étrangères principal	Ex-consul général à Thessalonique
Inspecteur	Johan SCHITTERER secrétaire des Affaires étrangères	Ex-consul général à Moncton Ex-COCAC à Bakou
Inspectrice	Patriziana SPARACINO-THIELLAY administratrice de l'État du grade transitoire	Ex-ambassadrice chargée des droits de l'homme

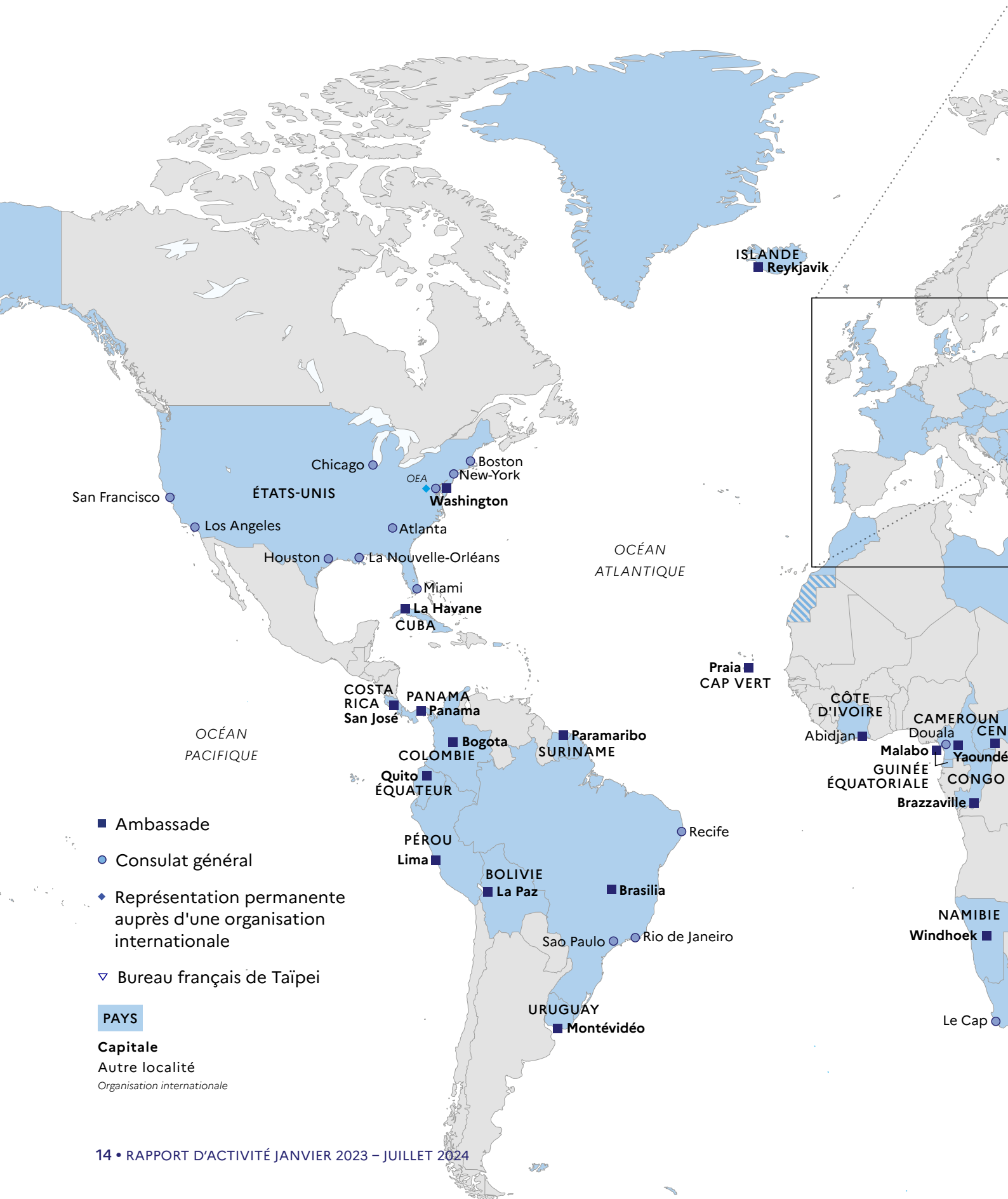
FONCTIONS ACTUELLES

Mission d'audit interne	Carole CASTROT administratrice de l'État du premier grade, cheffe de la mission Sophie BORDENAVE-LABARBERE cadre contractuelle de catégorie A
Inspectrice santé, sécurité au travail	Sylvie MAROSZ cadre contractuelle de catégorie A
Équipe de soutien	Laurence LE RIGOLEUR adjointe administrative principale de 1 ^{re} classe de chancellerie Elodie KNERR adjointe administrative principale de 2 ^e classe de chancellerie Julie BIANCONI adjointe administrative principale de 2 ^e classe de chancellerie Patrick MIGNOT adjoint administratif principal de 1 ^{re} classe de chancellerie Céline PEREDA adjointe administrative principale de 2 ^e classe de chancellerie

2.

**Le bilan
janvier 2023
– juillet 2024,
en carte
et en bref**

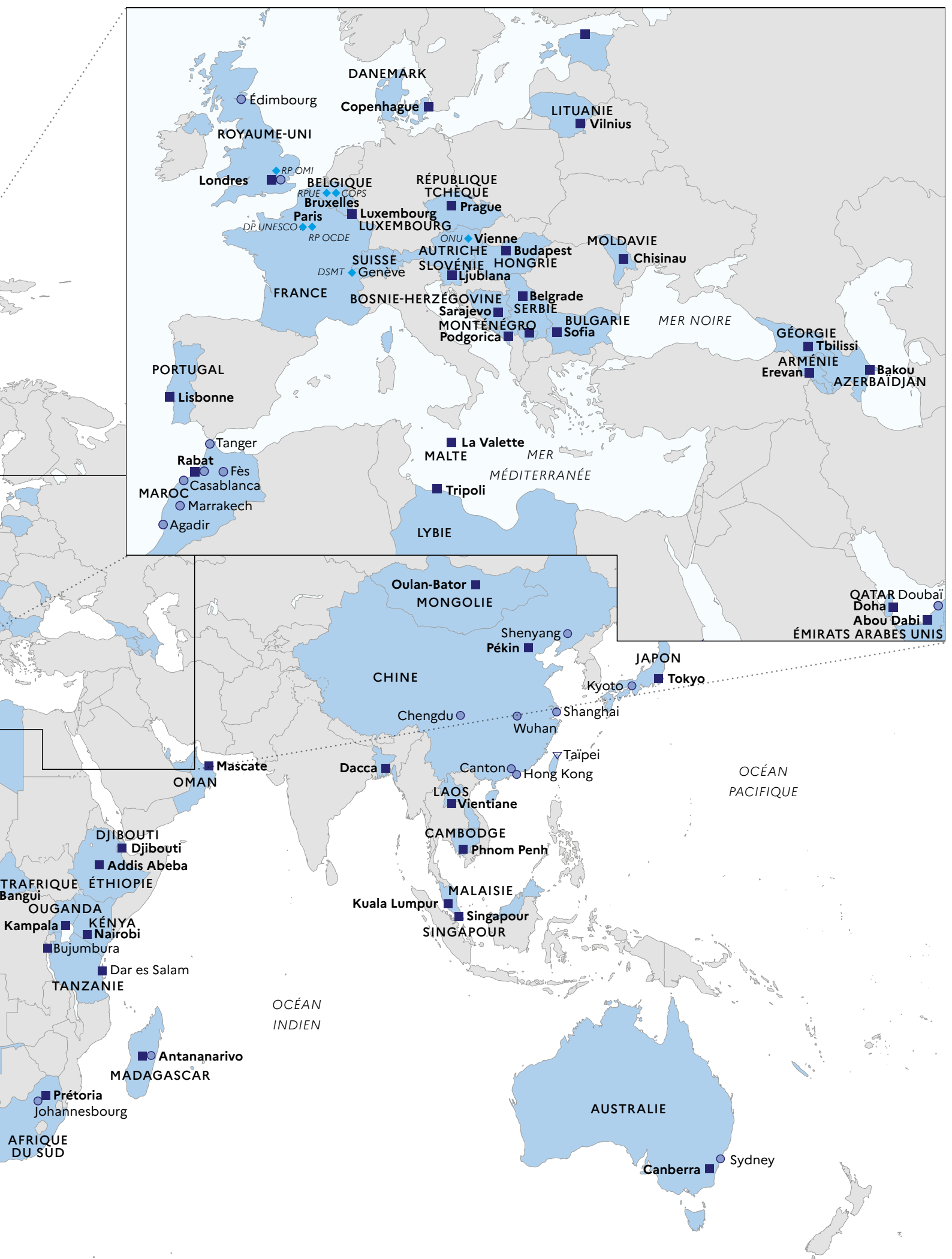
Carte des missions régulières d'inspection de janvier 2023 à juillet 2024



- Ambassade
- Consulat général
- ◆ Représentation permanente auprès d'une organisation internationale
- ▽ Bureau français de Taïpei

PAYS

Capitale
Autre localité
Organisation internationale



Chiffres clés (de janvier 2023 à juillet 2024)

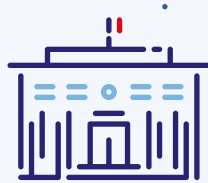
À L'ÉTRANGER



69
missions régulières
à l'étranger



370
jours de missions
à l'étranger



104
postes inspectés :
69 représentations
diplomatiques
et **35** consulats
généraux



104
rapports rédigés



3 600
recommandations



4 200
entretiens
individuels ou collectifs
au sein des postes

EN ADMINISTRATION CENTRALE

3

missions d'évaluation
et de conseil

160

recommandations

220

entretiens
individuels



8
missions ponctuelles
et enquêtes
administratives

4

missions
interministérielles

3.

Transversalité et diversité des missions de l'IGAE

Les missions d'inspection régulières

Chaque année, l'IGAE établit un programme de missions selon une double priorité : inspecter les postes de manière régulière (en moyenne tous les 5 ans) et ceux dirigés par des ambassadrices et ambassadeurs occupant cette fonction pour la première fois, généralement dans les 12 ou 18 mois suivant leur prise de fonction.

Une inspection régulière appréhende l'ensemble des aspects de la vie du poste :

- action politique ;
- coopération et influence ;
- action consulaire ;
- action économique ;
- gestion financière ;
- sécurité ;
- questions immobilières ;
- archives et systèmes d'information.

Outre les contrôles de régularité des procédures (ex : visas, comptabilité, inventaires), les inspecteurs et inspectrices rencontrent individuellement ou collectivement tous les agents du poste, expatriés et recrutés locaux. Ils visitent les locaux où travaillent les équipes, y compris les instituts culturels et les établissements scolaires du réseau AEFE.

La mission fait l'objet d'une préparation approfondie. L'IGAE bénéficie de l'appui des services centraux qui transmettent des éléments d'information et d'appréciation relatifs aux secteurs d'activité des postes pour lesquels ils sont compétents et signalent les difficultés ou points d'attention. Elle reçoit aussi les informations transmises par le poste en réponse au questionnaire normé qui lui est transmis. La préparation de la mission d'inspection comprend enfin des entretiens avec les opérateurs et organismes sous la tutelle du MEAE (AEFE, Institut français, Business France, AFD).

Sur place, la mission s'efforce de comprendre et d'évaluer l'environnement du poste en rencontrant les représentants des milieux économiques, des représentants de la communauté française et quelques ambassadeurs, dont ceux de l'Union européenne et d'Allemagne.

Les entretiens avec les agents constituent le cœur de la mission d'inspection en ce qu'ils permettent à la fois d'examiner en détail le fonctionnement du poste, mais aussi d'échanger avec les agents sur leur situation et leurs aspirations.

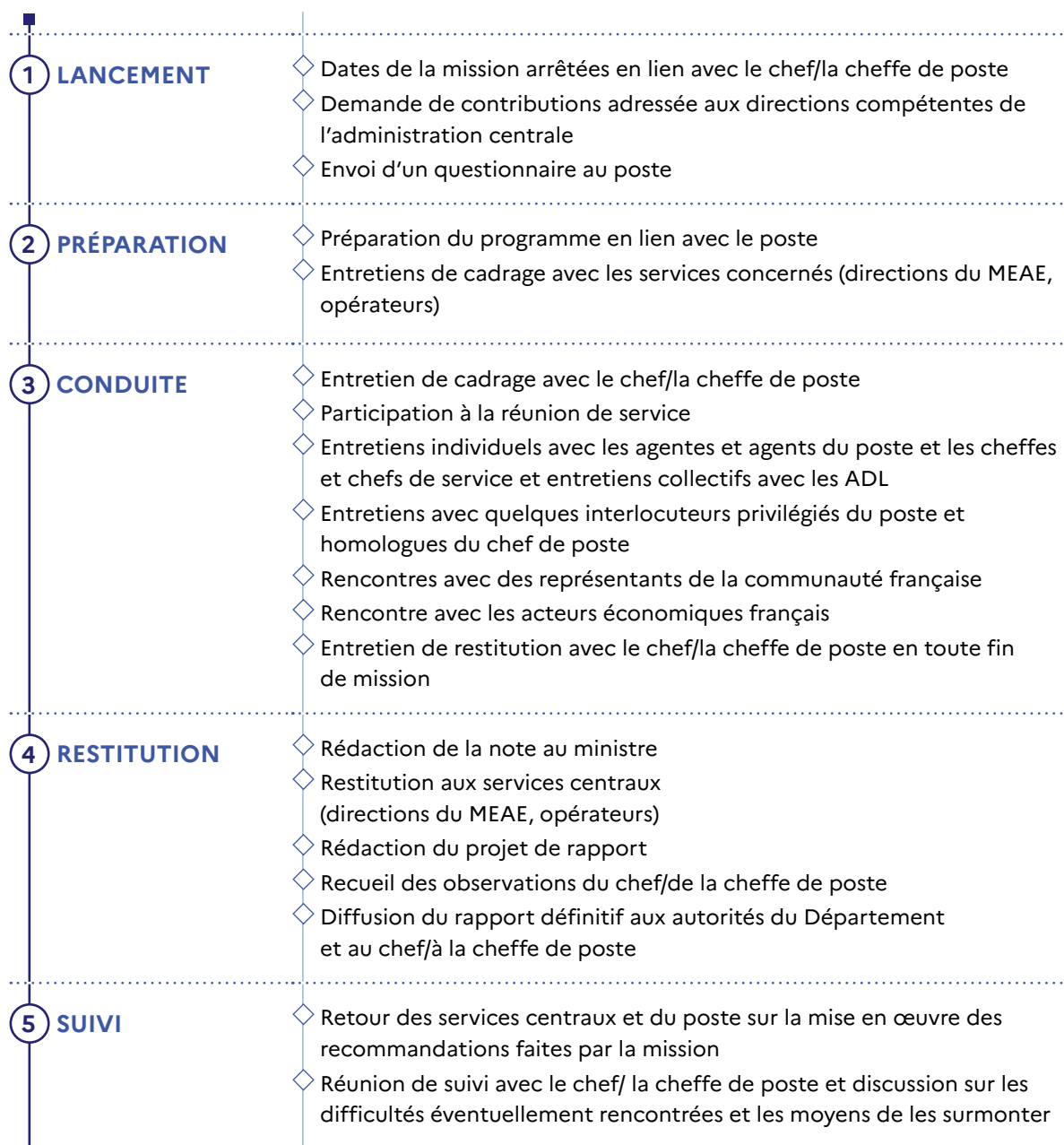
Si les membres de la mission d'inspection se répartissent les différents domaines d'activité du poste inspecté, ils se concertent systématiquement pour se forger une vision partagée, et leurs regards croisés sont une garantie de l'objectivité des constats.

De retour à Paris, les inspecteurs et inspectrices rédigent un rapport qui comprend des recommandations adressées au poste ou aux services centraux. Quatre à six mois après l'envoi du rapport, l'IGAE organise une réunion de suivi avec le poste et dresse un premier bilan de la mise en œuvre de ses recommandations afin d'identifier les progrès accomplis et les obstacles qui restent à surmonter. Une seconde réunion de suivi peut être organisée avec le chef de poste en tant que de besoin.



↑ Consulat général de France à New York © FCT

DÉROULEMENT D'UNE MISSION D'INSPECTION



FOCUS MÉTHODE

Les postes qui constituent notre réseau à l'étranger sont de taille variable, traitent de thématiques parfois très différentes, dans des contextes locaux qui ont chacun leurs spécificités et leurs contraintes.

Aussi, les outils de travail de l'IGAE ont été conçus pour permettre une approche souple mais garantissant un cadre de référence en équité. Ainsi, chaque rapport d'inspection est structuré selon le même plan et insère les mêmes rubriques.

Les missions d'évaluation et de conseil

L'IGAE contribue à des missions d'expertise internes au Département. Ainsi, dans le cadre de la réflexion globale menée à la demande du secrétaire général de 2021 à 2023 sur les méthodes et les effectifs, onze directions et services ont été évalués, dont deux au titre de l'année 2023 : la **Direction d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient** et le **Centre de crise et de soutien**. Cette « revue des moyens humains et des méthodes de travail » de l'administration centrale a permis d'obtenir une vision plus fine de sujets transversaux, tels que les outils et méthodes de travail, les parcours professionnels, la place du Département en interministériel, etc. En 2024, la **Direction de l'Europe continentale** a fait l'objet d'une mission d'évaluation et de conseil.

Dans le contexte de mise en œuvre de l'Agenda de la transformation du ministère, l'IGAE prend en compte la capacité des directions et des services de décliner les priorités de cet agenda dans leur action au quotidien ainsi que la performance managériale de l'encadrement.



© Jonathan Sarago

FOCUS SUR LE CDCS

Notre dispositif de gestion de crise a acquis, à travers les crises successives, de nouvelles compétences et a accru son périmètre d'intervention. L'IGAE a relevé l'action remarquable du Centre de crise et de soutien qui exploite de manière quasi optimale l'ensemble des moyens mis à sa disposition. Les points de vigilance ont porté sur l'adaptation des locaux et des outils informatiques ainsi que sur le suivi et l'accompagnement des agents.

Les missions ponctuelles et les enquêtes administratives

Si les inspections régulières obéissent à un calendrier établi à l'avance, les missions ponctuelles et les enquêtes administratives peuvent se mettre en place très rapidement. Cela permet de réagir sans délai pour traiter des situations particulières ou des problèmes graves (fraude, dysfonctionnement d'un service, problème de management, suspicion de harcèlement moral ou sexuel, etc.).

Ces missions spécifiques sont déclenchées par une lettre de mission de la secrétaire générale à la suite d'un signalement qui peut venir du chef/de la cheffe de poste, de la DRH, d'agents, d'organisations syndicales ou de la Cellule Tolérance Zéro.

Les missions ponctuelles sont souvent destinées à empêcher une dégradation de la situation dans un poste ou un service, à permettre de la redresser en identifiant ses causes et en proposant des solutions pour y mettre un terme. Les enquêtes administratives visent à établir la matérialité de faits lorsque des situations individuelles critiques ont été identifiées.

Dans les deux cas, les inspecteurs s'attachent, avec objectivité et dans le respect de la confidentialité requise, à recueillir la parole des agents concernés et à dresser, dans un rapport remis à la secrétaire générale et au DGAM, un état des lieux et des propositions pour rétablir la situation. Le rapport de l'inspection constitue, en cas de lancement ultérieur d'une procédure disciplinaire ou pénale, un élément du dossier d'analyse du service des affaires juridiques internes.

Ces missions cherchent à établir une image objective de la situation : il faut clarifier le contexte, distinguer les faits avérés des rumeurs et identifier de façon objective les causes réelles du problème.

Pour atteindre cet objectif, dans le cas des enquêtes administratives, les inspecteurs suivent une méthodologie spécifique qui comprend notamment l'établissement des procès-verbaux des auditions réalisées et l'examen de toutes les pièces disponibles. Huit missions ponctuelles et enquêtes administratives ont été conduites entre janvier 2023 et juillet 2024.

L'audit interne en 2023–2024

Une mission d'audit au service de la maîtrise des risques

La **Mission ministérielle d'audit interne** (2MAI) a été créée par arrêté ministériel du 3 septembre 2012 au sein de l'IGAE. Placée sous la responsabilité de l'inspectrice générale, responsable ministérielle de l'audit interne, la 2MAI est composée de quatre auditeurs dont la cheffe de mission qui pilote ses travaux.

La 2MAI est chargée d'animer et de coordonner la **politique d'audit** validée par le Comité ministériel d'audit interne (CMAI), instance collégiale présidée par le ministre (ou la secrétaire générale, par délégation). La 2MAI propose au CMAI un **programme pluriannuel** d'audits qu'elle met en œuvre lors de ses missions d'audit et dont elle assure le suivi. Le dernier CMAI, réuni le 22 mai 2024, a arrêté la liste des 5 audits programmés pour la période 2024-2025.

Centrées sur les risques et les processus, les missions d'audit, qui ont pour finalité de donner **une assurance de la maîtrise des risques** dans la conduite par le Département de ses politiques publiques, doivent être réalisées conformément aux **normes professionnelles** de l'audit interne. Ces missions d'audit portent sur des objets variés (audit d'établissements à autonomie financière (EAF), de processus transverses ou d'opérateurs, par exemple) et peuvent être de nature très diverse : conformité, performance, gouvernance, circuits comptable et financier, etc.



↑ Institut français d'Algérie – antenne d'Oran (novembre 2022). © CC

L'ACTIVITÉ D'AUDIT INTERNE EN 3 CHIFFRES



4

auditeurs

3,5 ETP en 2023

2 ETP en 2024



4

rapports d'audit diffusés :

l'audit de l'IF Algérie,
l'audit de conseil relatif au projet
de centre de gestion financière,
l'audit de l'IF Argentine
et l'audit des marchés de la direction
générale de l'administration
et de la modernisation ;
et **5** autres rapports en cours.



14

réunions

dans le cadre du comité
interministériel du contrôle
et de l'audit internes (CICAI).

Une politique d'audit interne redéfinie en 2023

Lors du CMAI du 14 février 2023, une **nouvelle politique d'audit interne** a été adoptée, comprenant une charte d'audit (pour définir le périmètre et les responsabilités de l'activité d'audit), un code de déontologie et un règlement intérieur du CMAI.

Un manuel de l'auditeur interne du MEAE vient compléter cet ensemble. Cette révision méthodologique a notamment permis de renforcer la solidité des travaux d'audit qui se déroulent en **trois phases**.

1 Planification

L'équipe prend connaissance de l'organisation et des spécificités du domaine audité. Elle établit une matrice des risques, recensant les principales zones de risques des processus à enjeux, dont découle le programme de travail qui définit les diligences à mener sur le terrain.

2 Terrain

Cette phase se déroule avec les services audités et prend la forme d'entretiens et de tests. Ces travaux permettent de poser les constats sur la maîtrise des risques identifiés et de recueillir les éléments probants qui en attestent.

3 Restitution

Après finalisation de l'ensemble des travaux, les auditeurs rédigent leur rapport provisoire comprenant des recommandations. Ce rapport est soumis aux audités dans le cadre d'une procédure contradictoire, avant diffusion du rapport définitif à la secrétaire générale

Les recommandations de l'audit font l'objet d'un **suivi semestriel** dont les résultats sont présentés chaque année au CMAI. Celui-ci prend connaissance des actions mises en œuvre, statue sur l'efficacité de ces mesures, puis décide, le moment venu, de la clôture définitive de l'audit.

Une activité mobilisée autour de trois axes stratégiques

La stratégie triennale de transformation de l'activité d'audit interne, qui comporte un important aspect interministériel, compte 3 axes :

- **renforcer l'efficacité et la solidité de l'activité d'audit interne** : adoption de la politique d'audit interne et d'un nouveau cadre méthodologique, préparation à l'évolution des normes internationales d'audit interne ;
- **inscrire la 2MAI dans un réseau professionnel d'auditeurs** : contributions au Comité interministériel du contrôle et de l'audit internes (CICAI), adhésion à l'Institut français de l'audit et du contrôle internes (IFACI), échanges avec d'autres services d'audit internes (opérateurs, etc.), participation au « Forum alliance des auditeurs » organisé par l'OCDE pour réunir les auditeurs du secteur public des pays membres ;
- **s'engager en faveur de la maîtrise des risques du MEAE** : participation aux nombreux chantiers de maîtrise des risques (comités internes, programme pluriannuel national de lutte contre la corruption, etc.)

Ainsi, la 2MAI a rencontré deux services d'audit internes de l'État pour **partager outils et bonnes pratiques** : le service d'audit interne de la **Direction générale des finances publiques** (DGFIP), Mission risques et audits, et celui de l'AEFE. De plus, la 2MAI conduit régulièrement des audits en partenariat avec le service d'audit de la Direction spécialisée des finances publiques pour l'étranger (DSFIPE).

L'Inspection en santé et sécurité au travail : une mission réglementaire organisée autour des spécificités du MEAE

Le rattachement de l'inspectrice en santé et sécurité au travail (ISST) à l'IGAE est établi par la réglementation. Ce positionnement contribue à assurer son indépendance et son objectivité dans ses constats et à favoriser sa collaboration avec les inspecteurs et inspectrices des Affaires étrangères sur certains sujets transversaux. Son activité est définie par une lettre de mission, actualisée en avril 2022.

Sa principale mission est de contrôler les conditions d'application des règles en matière de santé et sécurité au travail telles que définies dans les livres I à V de la quatrième partie du Code du travail ainsi que dans le décret 82-453. Ses visites programmées sur les lieux de travail l'amènent à mesurer les écarts éventuels entre les situations constatées dans un service et les dispositions législatives et réglementaires relatives à la santé et à la sécurité au travail.

Son périmètre de compétences concerne les agents et services sous l'autorité directe du ministère (environ 14 000 ETP) ainsi que ceux qui officient dans les EAF et les établissements de l'AEFE.

L'ISST est également impliquée dans le dialogue social et participe aux instances de concertation. Elle peut y apporter des éclairages et des suggestions de nature à faciliter leurs travaux. En outre, elle est amenée à développer une activité de conseil sur les conditions d'application et d'interprétation de la réglementation en matière de santé et sécurité au travail.

Au cours des dix-huit derniers mois, l'ISST a, entre autres, effectué une visite d'inspection en Mauritanie, contribué à six formations spécialisées en santé et sécurité au travail, accompagné le ministère dans la mise en place des nouvelles instances de dialogue social, participé aux formations spécialisées en santé et sécurité au travail ainsi qu'au groupe de travail concernant la refonte du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) en vue de son adaptation aux contraintes du réseau diplomatique, répondu à des questions sur différentes problématiques relatives à la santé et la sécurité au travail dans les postes diplomatiques et participé aux réunions de travail sur le risque amiante dans les archives diplomatiques.



↑ Ambassade de France en Mauritanie. © SM

L'IGAE vue par...



HÉLÈNE
FARNAUD-DEFROMONT

Ambassadrice de France au Portugal

- **Conseil** : les missions d'inspection que j'ai reçues en poste en qualité de cheffe de mission diplomatique ont à chaque fois été de bon conseil. Pouvoir échanger sur des bonnes pratiques est précieux et valorisant. Cela rompt la sensation d'isolement et rassure sur le fait que nous partageons tous et toutes dans le réseau les mêmes questions sur la meilleure façon de travailler.
- **Synthèse** : le travail de préparation en amont d'une inspection du poste, son déroulement et les échanges ultérieurs sur les recommandations émises sont une formidable opportunité pour se recentrer collectivement sur nos priorités d'action et d'organisation. C'est un moment (un peu stressant a priori, mais qui se révèle très utile !) de cristallisation et de synthèse qui nous aide, au-delà du quotidien, à bien recalculer et hiérarchiser nos priorités.
- **Étalonnage** : regarder dans le détail les moyens, les missions et les actions d'un poste à l'occasion d'une mission d'inspection permet, pour le poste inspecté, de mieux percevoir comment il se positionne par rapport aux autres ambassades étrangères dans un pays donné. La dimension très interministérielle de nos ambassades en Europe, au service d'une action diplomatique polyvalente et de terrain, apparaît d'autant plus clairement qu'on la compare objectivement avec d'autres ambassades.



PAULINE
CARMONA

Directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire

- **Regards croisés** : la préparation des missions est un moment privilégié pour partager les problématiques et enjeux du poste. Il est très appréciable du point de vue de la DFAE que l'IGAE prenne le temps de cette préparation avant le départ et fasse un retour ensuite. Cela permet d'avoir une vision claire et partagée de ce qui fonctionne et de ce qui doit être amélioré.
- **Aide à la décision** : dans sa mission de pilotage du réseau consulaire, et en particulier au moment de l'exercice de programmation des ETP, la DFAE s'appuie très étroitement sur les recommandations de l'Inspection. Elles permettent de prioriser les demandes des postes sur une base objective, dans un contexte où nous devons évidemment faire des choix.
- **Réaction rapide** : les interventions de l'Inspection sur des cas de soupçons de fraude, en pleine coordination avec la DFAE, se sont révélées indispensables. Pour capitaliser sur ces pratiques, nous avons lancé récemment le groupe de réaction rapide afin de pouvoir tirer des conclusions sur le volet RH.



BERTRAND
LORTHOLARY

Ambassadeur de France en Chine

- **Appui** : lors de sa mission en 2023, l'IGAE a apporté un nécessaire diagnostic du réseau Chine après les trois années de COVID dont l'impact avait été majeur. Les enseignements de la mission d'inspection ont été à cet égard extrêmement riches et utiles.
- **Conseil** : l'Inspection permet d'orienter des décisions du poste sur des situations individuelles ou collectives, en liaison avec la DRH.



SÉBASTIEN
MINOT

Ambassadeur de France en Namibie

- **Introspection** : l'annonce d'une mission lance un utile retour réflexif sur 2-3 ans, mi-examen de conscience, mi-check-list, qui révèle toujours des oublis ou des retards à pallier.
- **Interaction** : pour un chef de poste exposé à la solitude, même en équipe, les conseils de collègues rodés à l'exercice sont souvent précieux.
- **Concrétisation** : le novice, à réception du rapport, veille à l'exécution prompte et intégrale des recommandations destinées au poste, en lien avec les services centraux ou opérateurs, dès lors qu'ils sont aussi concernés.



MATTHIEU
PEYRAUD

Directeur de la diplomatie culturelle, éducative, universitaire et scientifique

- **Vision d'ensemble** : l'Inspection nous apporte un regard complet qu'il est difficile d'avoir depuis Paris. Elle écoute, observe, remarque des choses que le dialogue de gestion entre la DDC et les postes, aussi régulier et confiant soit-il, ne permet pas toujours d'identifier. Elle conforte aussi des appréciations que nous pouvions avoir sur des choix stratégiques.
- **Verrous** : une mission d'inspection fait parfois sauter des verrous qui n'avaient plus lieu d'être, sur une procédure ou un projet. On le pressentait, mais on ne savait pas comment s'y prendre. La mission joue un rôle de catalyseur, elle déclenche l'action.

4.

Égalité
professionnelle

Le cadre

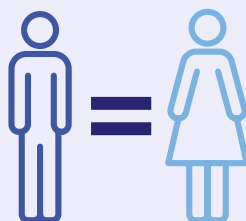
Conformément au Plan d'action du ministère en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (2021-2024), en cours d'actualisation, l'Inspection a renforcé sa mobilisation sur ces questions à deux niveaux :

- **dans le cadre de ses missions dans les postes**, elle évalue systématiquement les questions d'égalité professionnelle, les conditions de conciliation vie professionnelle/vie privée, les méthodes de travail, et apprécie l'implication dans la mise en œuvre de la stratégie internationale de la France pour l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- **en interne**, elle a désigné un référent égalité, élaboré une feuille de route et poursuit des objectifs spécifiques visant à promouvoir la parité des nominations et la formation de ses membres notamment.

FOCUS

BONNES PRATIQUES DANS LES POSTES EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

- Thématique abordée lors de la réunion des nouveaux arrivants en présence du chef/de la cheffe de poste, des chefs et cheffes de service et de l'ensemble des agentes et agents.
- Mise en place d'un sondage anonyme permettant aux agentes et aux agents de communiquer leurs idées sur la gestion de l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les discriminations au sein du poste.
- Affichage accessible à l'ensemble des agentes et agents des informations concernant la cellule Tolérance Zéro et traduction à destination des ADL non francophones.
- Désignation d'un tandem femme-homme comme référent égalité.



Quel bilan de janvier 2023 à juillet 2024 ?

Dans les postes, la mise en œuvre des objectifs du plan d'action progresse

D'une manière générale, **les missions d'inspection contribuent à la poursuite de la mobilisation des postes**. Sur les 104 rapports d'inspections rédigés de janvier 2023 à juillet 2024, 70 % contiennent un point dédié visant les plans d'action et les feuilles de route égalité des postes, la désignation d'un référent dédié, les modalités d'accueil des agents, ainsi que les conditions de travail et d'équilibre des temps de vie. Ses missions sont aussi l'occasion d'apprécier les situations éventuelles de discrimination, de harcèlement ou de violence et de vérifier les conditions d'accès de l'ensemble des agents aux informations relatives aux missions et contacts de la cellule Tolérance zéro.

À l'Inspection générale, la dynamique se poursuit également

La féminisation de l'Inspection continue de progresser avec 8 inspectrices sur un effectif de 21 membres (soit 38 %, contre 30 % en 2022 et 25 % en 2021), et 3 femmes sur 7 sur des fonctions de cheffes de mission (soit 40 % comme en 2022 contre 30 % en 2021), dont, pour la première fois depuis sa création, l'Inspectrice générale et son adjointe. Les postes d'auditrices et auditeurs sont actuellement tous occupés par des femmes.

La formation de ses membres s'est poursuivie dans le cadre notamment de sensibilisations conduites par la cellule Tolérance zéro, d'échanges interinspections et de la participation de la référente égalité de l'Inspection aux formations dédiées. La référente représente par ailleurs l'Inspection à l'ensemble des réunions et actions en lien avec cet objectif prioritaire de notre diplomatie.

5.

L'activité de l'IGAE de janvier 2023 à juillet 2024 : que retenir ?

Missions d'inspection régulières

Quelques repères

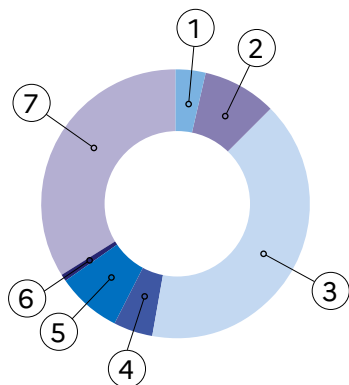
Les 69 missions conduites de janvier 2023 à juillet 2024 ont concerné les cinq continents. Elles se sont déroulées sur 370 jours au total au sein des postes et ont donné lieu à la rédaction de 104 rapports (ambassades et consulats généraux).

Parmi ces missions, deux ont concerné nos ambassades à Pékin et à Washington, postes à missions élargies de format d'exception. Chacune s'est déroulée sur deux semaines et a nécessité une préparation particulièrement dense ainsi qu'une organisation logistique complexe. En Chine, 11 inspecteurs se sont déployés sur notre plus gros réseau diplomatique mondial, qui compte 7 consulats généraux, 15 Alliances françaises, 9 établissements de l'AEFE, 6 espaces Campus France, et plusieurs opérateurs (Business France, AFD, Atout France, etc.). Aux États-Unis, deuxième réseau au monde avec notamment 10 consulats généraux, l'équipe était composée de 10 inspecteurs. Par ailleurs, s'agissant des postes multilatéraux, notre représentation permanente auprès de l'UE à Bruxelles a mobilisé 7 inspecteurs, eu égard à son format.

D'une manière générale, les missions conduites auprès des 69 représentations diplomatiques inspectées ont permis de confirmer la dynamique de notre réseau et la forte implication des équipes, à bien des égards :

- rigueur du travail d'analyse politique ;
- coopérations innovantes et au contact du terrain ;
- service public de qualité et à l'écoute des usagers ;
- actions de soutien performantes.

Au cours de certaines missions, des difficultés ont fait l'objet d'une attention particulière, l'objectif étant d'identifier les moyens de les surmonter, dans les meilleurs délais possibles, en lien avec les services concernés en administration centrale chaque fois que nécessaire.

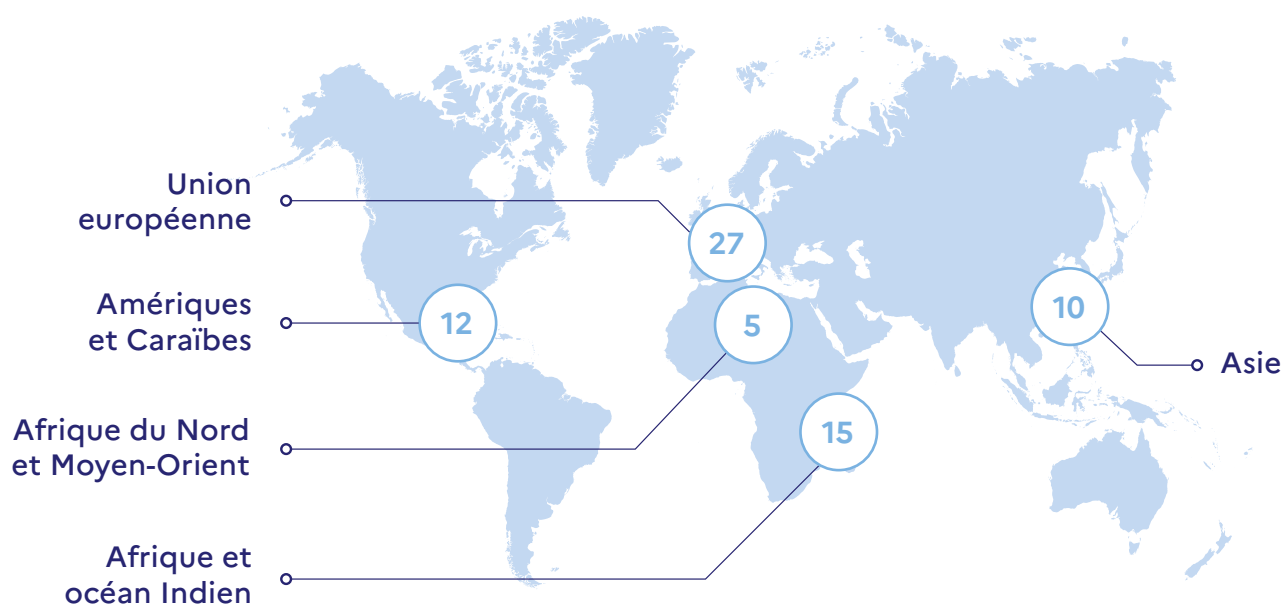


RÉPARTITION PAR TYPE DE POSTES

- ① Postes à missions élargies
Format d'exception
4
- ② Postes à missions élargies
9
- ③ Postes à missions prioritaires
42
- ④ Postes à présence diplomatique
5
- ⑤ Représentations permanentes
8
- ⑥ Bureau français
1
- ⑦ Consulats généraux
35

Total
104

RÉPARTITION PAR ZONE



Soucieuse d'atténuer son empreinte carbone, l'IGAE a développé la pratique des missions circulaires « en cabotage » (2 pays dans une même région inspectés successivement) afin de limiter le nombre de déplacements ; bien que plus longues et plus contraignantes en termes d'organisation, elles permettent de limiter les émissions de CO₂. Pour les destinations peu éloignées, les déplacements s'effectuent systématiquement en train.



↑ Consulat général de France à Hong Kong. © XLDC

Les recommandations

Près de 3 600 recommandations ont été formulées dans les rapports de mission de janvier 2023 à juillet 2024. Pour la plupart, elles s'adressent directement aux postes, mais elles peuvent aussi concerner les directions de l'administration centrale pour tout accompagnement ou appui à apporter.

L'objectif est, à la mesure des moyens dont dispose le poste, d'identifier les marges d'amélioration, de tendre vers des ajustements organisationnels, d'encourager à mettre en place de nouvelles pratiques et de mieux prendre en compte certains aspects de la gestion quotidienne.

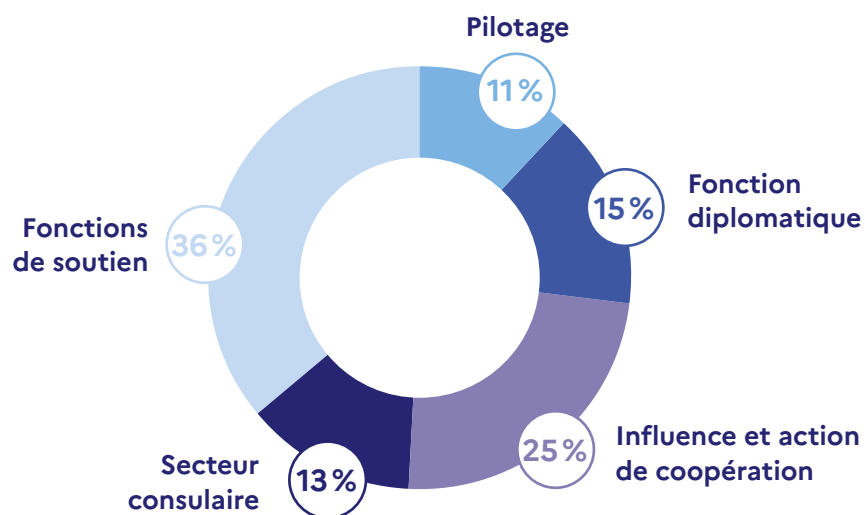
Les recommandations portent sur différents domaines structurant les rapports d'inspection :

- **le pilotage** : il s'agit d'apprécier la capacité de l'ambassadeur ou de l'ambassadrice à faire rayonner le poste et à animer son équipe, ses déplacements en région (Équipe France selon le format du poste), les capacités du numéro deux à coordonner l'ambassade, la qualité des relations de travail entre les différents services du poste et leurs interactions, y compris par la création de groupes de travail interministériels sur des thématiques dédiées, selon le contexte et la taille du poste ;
- **la fonction diplomatique** porte notamment sur la manière dont la cheffe ou le chef de poste et son équipe mettent en œuvre le plan d'action, la qualité de la correspondance du poste, les aspects presse et communication, la représentation, l'investissement dans le débat d'idées, la participation à des conférences ou colloques (think-tanks et universités), les rencontres avec les publics scolaires et universitaires, etc.
- **l'influence et l'action de coopération** : il s'agit d'apprécier la stratégie du poste et les actions menées par les différents acteurs (SCAC, Institut français, Alliances françaises, opérateurs, établissements AEFÉ et Mission laïque) dans les divers domaines : scientifique, universitaire, linguistique, culturel, éducatif, aide au développement, gouvernance, ainsi que les enjeux globaux ;
- **les fonctions consulaires** : l'attention de l'IGAE se porte sur l'organisation et l'activité du poste consulaire ou de la section consulaire, les liens avec la communauté française, le traitement de la demande de visas, les aspects sécuritaires, etc.
- **les fonctions de soutien** couvrent un large spectre et revêtent une importance toute particulière pour le bon fonctionnement du poste. L'IGAE s'assure de l'adéquation des moyens aux objectifs en matière de ressources humaines, gestion administrative et financière, dossiers immobiliers, sécurité du poste, archives et systèmes d'information.



↑ Ambassade de France à Bamako. © XLDC

Entre janvier 2023 et juillet 2024, la répartition des recommandations a été la suivante :



L'Agenda de la transformation

L'Agenda de la transformation est pleinement intégré à l'évaluation de l'IGAE lors des missions régulières. Il s'agit d'identifier les déclinaisons concrètes autour des cinq axes qui le constituent, même si certains aspects concernent en priorité l'administration centrale.



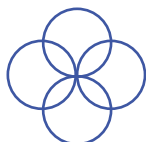
AXE 1 UNE DIPLOMATIE AGILE DANS UN MONDE EN RECOMPOSITION

- Déplacements de l'ambassadrice ou ambassadeur en région, ainsi que ses équipes (y compris en format interservices, si le contexte et le format du poste s'y prêtent)
- Ciblage de nouveaux publics
- Rencontres de terrain
- Simplification des méthodes de travail



AXE 2 UNE DIPLOMATIE DES PARTENAIRES

- Recours aux Fonds Équipe France (FEF)
- Fonds d'appui aux think-tanks
- Renforcement de la coordination européenne



AXE 3 UNE DIPLOMATIE DES BIENS COMMUNS

- Partage de nos positions avec les partenaires et dans les enceintes internationales
- Négociations bilatérales ou multilatérales
- Coordination avec les opérateurs



AXE 4 UNE DIPLOMATIE POUR LES FRANÇAIS

- Qualité du service rendu aux usagers
- Mise à jour des informations sur le fil d'Ariane et des fiches Conseils aux voyageurs
- Délais d'obtention des rendez-vous
- Bonnes pratiques



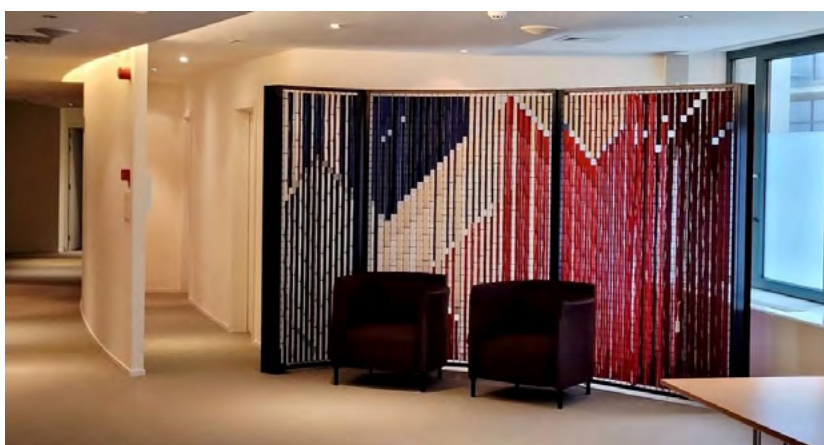
AXE 5 UNE DIPLOMATIE DES TALENTS

- Identifier les agents présentant un haut potentiel, toutes catégories confondues
- S'assurer que des formations adaptées peuvent être proposées aux agents
- Repérer les bonnes pratiques

Les entretiens

Lors de chaque mission régulière à l'étranger, les équipes de l'IGAE s'entretiennent non seulement avec la cheffe ou le chef de poste, mais aussi avec tous les agentes et agents sous plafond d'emplois du ministère. Ces échanges se tiennent, d'une part, de manière individuelle (essentiellement : agents titulaires, contractuels, VIA) pour faire le point sur les fonctions occupées, les conditions de travail et d'expatriation, les attentes en matière de formation ou de parcours de carrière, etc. D'autre part, une rencontre avec les agents de droit local, y compris sous plafond des EAF, est systématiquement organisée lors d'une réunion dédiée. Elle est l'occasion d'aborder en particulier les sujets liés au cadre de travail, à la rémunération, à la protection sociale, à la conduite du changement. Des entretiens individuels peuvent aussi avoir lieu à la demande des agentes et agents.

Entre janvier 2023 et juillet 2024, les inspecteurs et les inspectrices se sont ainsi entretenus avec 4 200 collègues en poste, tous statuts confondus. S'ajoutent les entretiens avec les cheffes et chefs de service d'autres ministères et opérateurs : attachées et attachés de défense, attachées et attachés de sécurité intérieure, chefs et cheffes de service économique, directeurs et directrices de l'AFD, de Business France, etc.



↑ RP UE Bruxelles ©XLDC



LES BONNES PRATIQUES DANS LES POSTES

- Séminaire de rentrée incluant l'ensemble des agents tous statuts confondus, résidents et non-résidents, autour de problématiques d'intérêt commun (plan d'action de l'ambassade, par exemple), selon une méthodologie par ateliers, suivi d'un moment convivial.
- Fiche établie par le service de presse à l'intention des chargés de communication des différents services de l'ambassade et des opérateurs.
- Permanences en province tenues tour à tour par des membres de l'équipe économique (SER, BF, AFD) et permettant d'orienter les acteurs économiques locaux vers les bons interlocuteurs français, en expliquant ce que fait chacun.
- Constitution d'une task-force sur l'hydrogène, thématique transversale et interservices.
- Une fois par mois, réunion avec les cheffes et chefs de service de l'ambassade et les opérateurs pour fixer les grands axes de la communication des prochaines semaines.
- Mise en place dans un local de l'emprise d'une cantine animée par un prestataire qui, tous les jours de la semaine, propose un menu complet à prix coûtant. C'est convivial et cela favorise le collectif.

Soutien et accompagnement de l'action du ministère

L'IGAE est associée à de nombreuses formations, initiales ou continues, organisées par l'École pratique des métiers de la diplomatie. Elle intervient ainsi lors des stages de formation des nouvelles cheffes et nouveaux chefs de poste, des consulats générales et consuls généraux, de même que dans le cadre des séminaires destinés aux agentes et agents partant en poste à l'étranger dans les différentes filières métiers : conseillers et conseillères de coopération et d'action culturelle, secrétaires généraux d'ambassade, numéros deux, officiers et officières de sécurité, attachées et attachés de défense, attachées et attachés de sécurité intérieure, etc.

Ces interventions ont pour premier objectif de présenter et expliquer le fonctionnement du MEAE et d'une ambassade, de donner des clefs aux agentes et agents pour que tous trouvent rapidement leur place dans ce nouvel environnement et, enfin, de mettre en valeur les bonnes pratiques dans chacune des filières métiers.

Elles permettent aussi d'expliquer le fonctionnement de l'IGAE et les modalités des missions qu'elle conduit à l'étranger comme en centrale.

L'insertion dans les dynamiques interministérielles

L'IGAE contribue à des missions d'expertise en réponse à des commandes interministérielles. Elle participe alors, aux côtés d'autres inspections, à l'examen d'une problématique qui dépasse la seule compétence du ministère. Dans tous les cas, les inspecteurs désignés travaillent en toute indépendance, dans un cadre collégial, et sur la base de données objectives et d'échanges avec les services, agentes et agents concernés.

Les missions interministérielles de janvier 2023 à juillet 2024

L'IGAE a été sollicitée pour participer à quatre missions interministérielles, tour à tour en lien avec l'Inspection générale de l'administration, l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS), le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) ainsi que l'Inspection générale de la justice (IGJ). S'y ajoute la mission interministérielle ministère des Armées/MEAE conduite par Jean-Marie Bockel, ancien ministre et envoyé personnel du président de la République pour l'Afrique.

- **Pratiques illicites dans l'adoption internationale en France, IGAE/IGAS/IGJ (novembre 2022-octobre 2023)** : les travaux ont porté sur les pratiques illicites au cours des décennies passées et sur l'évaluation du dispositif actuel, aboutissant au constat que la procédure d'adoption internationale est aujourd'hui organisée du côté français de façon à minimiser les risques (cf. en annexe, communiqué publié sur France diplomatie).
- **Soutien à la formation professionnelle en Afrique, IGAE/IGESR/IGAS/CGAAER (janvier-avril)** : l'analyse a porté sur le soutien de la France à l'offre de formation professionnelle en Afrique ainsi qu'à sa lisibilité et sa visibilité à l'international.
- **Propositions pour une amélioration de la délivrance des visas, rapport dit « Hermelin », avec la contribution de IGAE et de l'IGA (février-avril 2023)** : le rapport propose une série de principes qui doivent gouverner la politique de la France en matière de visas et formule des recommandations à court, moyen et long terme.
- **Évaluation de l'expérimentation sur la dématérialisation des actes de l'état civil établis par le MEAE et la création d'un registre d'état civil électronique (RECE), IGAE/IGJ (octobre-décembre 2023)** : commencée en 2019, cette expérimentation vise à permettre la dématérialisation de la délivrance des copies intégrales et des extraits d'actes d'état civil, ainsi que l'établissement, la conservation et la mise à jour des actes d'état civil électroniques, par la création d'un registre d'état civil électronique. Les travaux ont porté sur le bilan qui pouvait être dressé de cette expérimentation.
- **Nouvelle configuration de nos partenariats et dispositifs militaires en Afrique (février-septembre 2024)** : cette mission a pour objectif de formuler des recommandations concernant les quatre pays d'Afrique de l'Ouest et Centrale où la France dispose de bases permanentes. Elle s'inscrit dans la perspective plus large de la refondation de nos relations diplomatiques, économiques et culturelles avec le continent africain pour lesquelles nos ambassades sont également mobilisées notamment dans le cadre de l'Agenda de Transformation pour l'Afrique.



FOCUS « RAPPORT HERMELIN »

L'évaluation de l'activité de délivrance des visas par notre réseau consulaire a été confiée en 2023 à Paul Hermelin, en qualité de personnalité qualifiée. Le rapport, auquel l'IGAE a directement contribué, s'efforce de concilier le risque migratoire, la gestion du risque sécuritaire et l'attractivité. Il formule des recommandations à l'attention de nos postes notamment s'agissant des publics prioritaires pour fluidifier le traitement des demandes de visas et accroître l'attractivité de la destination France. Depuis la diffusion de ce rapport, l'IGAE s'assure que les recommandations formulées par le rapport ont bien été prises en compte par les postes, les difficultés éventuelles faisant l'objet d'un dialogue avec la DFAE.

Annexes

Liste des postes inspectés en 2023 - missions régulières

Postes bilatéraux

PAYS	POSTES DIPLOMATIQUES	POSTES CONSULAIRES	DATES
Arménie	Erevan		23-27 janvier
Australie	Canberra	Sydney	5-12 février
Bolivie	La Paz		10-15 mars
Bosnie-Herzégovine	Sarajevo		20-24 mars
Bulgarie	Sofia		11-15 septembre
Burundi	Bujumbura		5-12 mars
Centrafrique	Bangui		18-25 février
Chine	Pékin	Canton Chengdu Hong Kong Shanghai Shenyang Pékin Wuhan	5-16 juin
Colombie	Bogota		20-24 février
Congo Brazzaville	Brazzaville		16-24 janvier
Côte d'Ivoire	Abidjan		2-8 juillet
Équateur	Quito		14-21 janvier
États-Unis	Washington	Atlanta Boston Chicago Houston La Nouvelle-Orléans Los Angeles Miami New York San Francisco Washington	25 nov-8 décembre
Éthiopie	Addis-Abeba		12-17 mars
Hongrie	Budapest		20-24 novembre
Islande	Reykjavik		13-16 novembre
Lituanie	Vilnius		16-20 octobre
Luxembourg	Luxembourg		5-8 juin

PAYS	POSTES DIPLOMATIQUES	POSTES CONSULAIRES	DATES
Moldavie	Chisinau		20-24 mars
Monténégro	Podgorica		27 février-2 mars
Namibie	Windhoek		19-23 février
Oman	Mascate		27 janvier-3 février
Panama	Panama		21-27 janvier
Pérou	Lima		3-8 juin
Portugal	Lisbonne		23-27 octobre
République tchèque	Prague		4-8 décembre
Royaume-Uni	Londres	Londres Édimbourg	16-20 octobre
Serbie	Belgrade		27-31 mars
Slovénie	Ljubljana		16-20 octobre
Taiwan	Bureau français		21-26 mars
Uruguay	Montévidéo		6-11 mars

Postes multilatéraux

Bruxelles COPS	17-21 avril
Bruxelles RP UE	17-21 avril
Genève DSMT	23-25 mai
Londres OMI	19 octobre
Paris DP OCDE	3-5 octobre
Paris RP UNESCO	28 sept-2 oct
Vienne ONU	10-13 juillet
Washington OEA	25-26 novembre

Liste des postes inspectés en 2024 (janvier-juillet) - missions régulières

PAYS	POSTES DIPLOMATIQUES	POSTES CONSULAIRES	DATES
Afrique du Sud	Pretoria	Johannesburg Le Cap	26 mai-4 juin
Azerbaïdjan	Bakou		5-10 avril
Bangladesh	Dacca		5-9 mai
Bésil	Brasilia	Rio de Janeiro Recife Sao Paulo	26 mai-4 juin
Cambodge	Phnom Penh		3-6 mars
Cameroun	Yaoundé	Douala	8-12 avril
Cap Vert	Praia		8-12 janvier
Costa Rica	San Jose		4-8 mars
Cuba	La Havane		29 janvier-4 février
Danemark	Copenhague		22-26 avril
Djibouti	Djibouti		13-19 janvier
Emirats Arabes Unis	Abou Dabi	Dubaï	11-15 mars
Estonie	Tallin		22-26 avril
Géorgie	Tbilissi		31 mars-4 avril
Guinée équatoriale	Malabo		1 ^{er} -5 juillet
Japon	Tokyo	Kyoto	5-9 février
Kenya	Nairobi		10-14 juin
Kosovo	Pristina		17-21 juin
Laos	Vientiane		28 février-2 mars
Libye	Tripoli		11-17 février
Madagascar	Tananarive	Tananarive	11-15 mars
Malaisie	Kuala Lumpur		1 ^{er} -5 juillet
Malte	La Valette		8-14 janvier
Maroc	Rabat	Agadir Casablanca Fès Marrakech Rabat Tanger	8-19 janvier
Mongolie	Oulan Bator		12-16 février
Ouganda	Kampala		29 avril-3 mai
Qatar	Doha		27-31 mai
Singapour	Singapour		19-23 février
Suriname	Paramaribo		18-22 mars
Tanzanie	Dar es Salam		15-21 janvier

Publication du rapport de la mission d'inspection interministérielle relative aux pratiques illicites dans l'adoption internationale en France (13 mars 2024)

À l'occasion de la remise du rapport de la mission d'inspection interministérielle sur les pratiques illicites dans l'adoption internationale, le gouvernement reconnaît qu'il y a eu des manquements collectifs dans la protection due aux enfants et qu'ils ont pu avoir des conséquences jusqu'à leur vie d'adulte.

La France souhaite apporter aux personnes qui, enfants, n'ont pas été suffisamment protégées, les réponses et l'accompagnement nécessaires, en particulier pour la recherche de leurs origines. Afin de mieux répondre à leurs besoins et de prévenir les risques qui subsisteraient pour les futures adoptions, le Gouvernement demande également au Conseil national de l'adoption (CNA) ainsi qu'au Conseil national d'accès aux origines personnelles (CNAOP) de débattre des recommandations formulées dans le rapport et d'émettre un avis conjoint, dans un délai de six mois. L'intérêt supérieur des enfants et l'accompagnement des adoptés devenus adultes doivent constituer notre boussole collective.

Les pratiques illicites qui ont accompagné l'essor de l'adoption internationale jusqu'au début des années 2000 sont aujourd'hui bien documentées. Le rapport de la mission d'inspection interministérielle a aussi vocation à nourrir les réflexions et les débats de l'ensemble des parties prenantes de l'adoption internationale en France. S'il est impossible d'évaluer la part des adoptions entachées de pratiques illicites, les différents travaux convergent pour démontrer le caractère systémique de ces pratiques, dans un contexte de faible régulation et de fragilité des pays d'origine.

Le rapport reconnaît le chemin d'ores et déjà parcouru par la France depuis 25 ans pour améliorer la régulation et la transparence des pratiques relatives à l'adoption internationale :

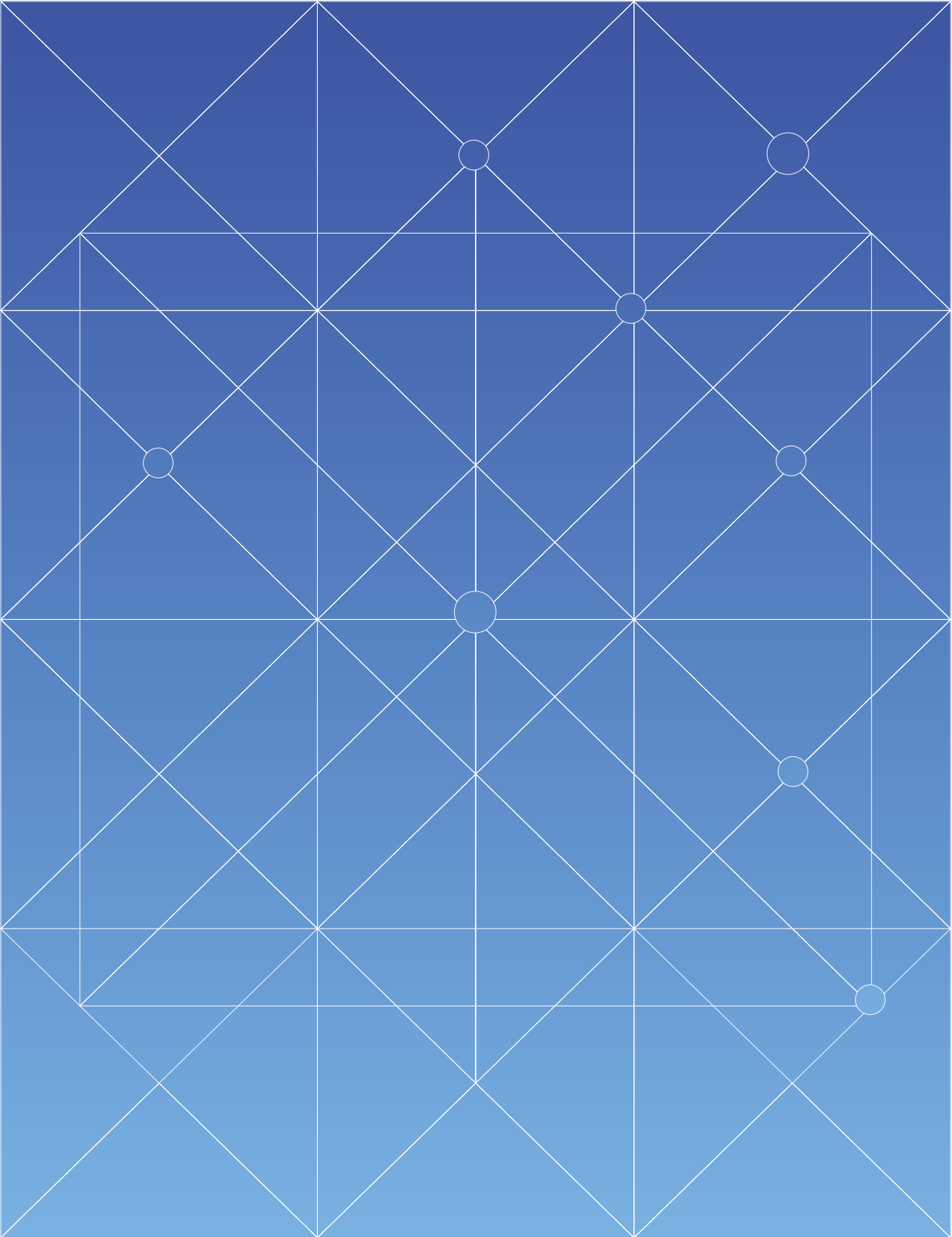
- la ratification de la Convention de La Haye en 1998 ;
- la création de l'Agence française de l'adoption en 2005 ;
- l'entrée en vigueur de la loi du 21 février 2022 qui interdit l'adoption par démarche individuelle ;
- le renforcement des mécanismes de contrôle, notamment en coopérant uniquement avec des États ayant ratifié la Convention de La Haye et en décidant de n'habiliter qu'un seul organisme autorisé pour l'adoption (OAA) par État d'origine aux côtés de l'opérateur public France Enfance protégée, réduisant ainsi à six le nombre d'OAA habilités, contre 17 en 2022.

Comme le rapport de la mission d'inspection interministérielle le souligne, les risques de dérive en matière d'adoption internationale sont aujourd'hui minimisés à condition que ces efforts de régulation se poursuivent : la France y est pleinement engagée.

Source : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/>

Liste des acronymes

ADL	Agents de droit local
AEFE	Agence pour l'enseignement français à l'étranger
AFD	Agence française de développement
AME	Direction des Amériques et des Caraïbes
CDCS	Centre de crise et de soutien
CG	Consul général
CMAI	Comité ministériel d'audit interne
DAOI	Direction d'Afrique et de l'océan Indien
DFAE	Direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire
DGAM	Direction générale de l'administration et de la modernisation
DGFIP	Direction générale des finances publiques
DNUM	Direction du numérique
DRH	Direction des ressources humaines
DSFIPE	Direction spécialisée des finances publiques pour l'étranger
EAF	Établissement à autonomie financière
FEF	Fonds Équipe France
ETP	Équivalent temps plein
IF	Institut français
IGA	Inspection générale de l'administration
IGAE	Inspection générale des Affaires étrangères
IGAS	Inspection générale des affaires sociales
IGF	Inspection générale des finances
IGJ	Inspection générale de la Justice
IGESR	Inspection générale de l'enseignement supérieur et de la recherche
ISST	Inspecteur/inspectrice en santé et sécurité au travail
2MAI	Mission ministérielle d'audit interne
MEAE	Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
MESRI	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
PPD	Poste de présence diplomatique
RP	Représentation diplomatique
SAJI	Sous-direction des affaires juridiques internes
SGA	Secrétariat général d'ambassade



Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
Inspection générale des Affaires étrangères
27 rue de la Convention
75732 Paris Cedex 15